

Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD

Vision proactive pour la SIMA
dans un climat commercial redoutable

Le 29 avril 2003

Table des matières

Pourquoi faut-il que la SIMA change?	<i>page 1</i>
Des consultations appuient fermement le mandat et la régie interne	<i>page 2</i>
L'organisme se doit de prendre les devants	<i>page 4</i>
Concentration sur ce qui compte	<i>page 6</i>
Ressources nécessaires pour accomplir les tâches	<i>page 8</i>
Renforcer la régie interne et l'orientation stratégique.	<i>page 10</i>
Conclusion et recommandations	<i>page 12</i>

Annexes

A - Résultats des consultations de mars 2003 auprès
des membres de la SIMA

B - Comparaison des fonds de garantie des services financiers canadiens

Pourquoi faut-il que la SIMA change?

Les assureurs fournissent la tranquillité d'esprit. Si les conducteurs, les propriétaires de maisons ou les entreprises subissent une perte accidentelle, alors leur assureur collabore avec eux afin de remettre, autant que possible, les choses dans l'état où elles étaient avant le sinistre. On aurait peine à imaginer ici au Canada de vivre sans assurance et de se passer de la sécurité qu'elle promet.

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) est un élément vital de l'industrie moderne des assurances. L'industrie s'est regroupée, par l'intermédiaire de la SIMA, afin de garantir aux consommateurs un recouvrement raisonnable des dommages dans l'éventualité éloignée qu'un assureur fasse faillite. Dans notre industrie où règne la concurrence, il est possible qu'un assureur ait à déposer son bilan mais, si jamais cela se produit, les sinistres légitimes ne manqueront pas d'être réglés car l'industrie ne laisse pas tomber les consommateurs.

Nous avons beaucoup consulté au cours de l'exercice écoulé au sujet de la SIMA et de son avenir. Il y a résumé de ces consultations à la page suivante et identification de trois domaines où l'accord ne fait pas de doute :

- *La SIMA a été un succès. En particulier, on ne trouve à peu près pas d'inquiétude dans le public au sujet du risque que l'insolvabilité puisse empêcher un sinistre d'assurance de ne pas être réglé.*
- *Le mandat établi au moment de la création de la SIMA il y 15 ans demeure valide aujourd'hui. La SIMA se doit de continuer à être gérée et gouvernée par ses assureurs membres, et de travailler à assurer aux consommateurs un recouvrement raisonnable des dommages entraînés par un sinistre si jamais un assureur sombre.*
- *Il reste toutefois que l'approche qui a apporté le succès au cours de 15 dernières années a besoin d'adaptation. Les attentes des membres à l'endroit de l'organisme ont changé, et le présent mémoire fournit une vision des réformes précises que nous croyons essentielles.*

Invitation nous a été faite de partager notre vision de réformes appropriées, défi que nous relevons avec enthousiasme. Voici nos propositions :

- *La SIMA a besoin de mettre au point et d'appliquer une stratégie commerciale qui définisse ses priorités en matière de finances, d'exploitation, de relations avec les autorités publiques et de communications qui la guidera à moyen terme.*
- *La SIMA a besoin d'un petit personnel professionnel aux ressources suffisantes et avec un plan d'urgence qui prévoit en détails comment la Société se doit d'opérer en périodes de besoin extraordinaire.*
- *La SIMA a besoin d'administrateurs dynamiques qui établiront une orientation stratégique claire pour que la Société soit en bonne position dans un nouveau climat commercial.*

Nous remercions les nombreuses personnes qui nous ont fait part de leurs idées et de leurs préoccupations. En particulier, nous remercions Jane Voll, Randy Bundus et Darrell Leadbetter pour leur apport à la rédaction de ce mémoire. Néanmoins, les idées exprimées aux présentes sont les nôtres et elles sont exposées dans le but d'inviter observations et discussions.

Alex Kennedy
Président et Chef de la direction
SIMA

Paul Kovacs
Vice-président principal
BAC

Des consultations appuient fermement le mandat et la régie interne

Il y a deux ans, on s'inquiétait largement de la surcapitalisation de l'industrie canadienne des assurances. Le capital excédentaire réduisait le risque d'insolvabilité à court terme mais contribuait à de mauvaises pratiques de production et à une augmentation du risque d'insolvabilité à moyen terme. Mais cette situation a grandement changé depuis lors et a donné lieu à un débat animé entre les membres au sujet du mandat et du rôle de la SIMA.

De piètres résultats financiers dans le cas de nombreux assureurs membres, la détérioration des marchés des actions et le choix fait par un certain nombre d'assureurs d'exercer avec un capital réduit ont contribué à des inquiétudes croissantes dans l'industrie au sujet de la suffisance du capital. Il y a un large consensus pour affirmer que la SIMA a connu le succès au cours des 15 dernières années mais certains intervenants ont mis en doute sa préparation en vue des défis qui se présentent maintenant à l'industrie.

En mars, le conseil d'administration de la SIMA a fait parvenir un mémoire aux assureurs membres les invitant à faire des observations sur la Société, demandant expressément une orientation au sujet du mandat et de la régie interne. Le conseil a eu la main heureuse dans la formulation des débats qui ont eu lieu à l'intérieur de l'industrie et dans l'obtention d'une orientation claire. La participation des membres a été très forte. Comme le résume l'Annexe A, les assureurs responsables de près de 90 pour cent des assurances souscrites au Canada ont fourni une réponse par écrit au mémoire de mars.

Les membres donnent leur aval au mandat actuel de la SIMA

La totalité des répondants sauf deux membres a déclaré lors du sondage de mars que la SIMA devait continuer à poursuivre son mandat actuel. Un membre n'a pas répondu à cette question car il a annoncé son intention de se retirer du marché canadien des assurances. Un membre a laissé entendre que la SIMA devrait donner plus d'extension à son mandat si le BSIF réduit ses activités de réglementation ou de collecte de l'information. Aucuns membres ou à peu près n'ont exprimé le désir que la SIMA modifie son mandat. Un membre s'est déclaré en faveur de l'approche actuelle parce que « *Le mandat de la SIMA ne devrait pas faire double emploi avec celui des responsables de la réglementation* ». Plusieurs membres ont indiqué que les « *cotisations d'après le risque devraient être adoptées* ». Toutes les autres observations faites par écrit au sujet du mandat se ressemblaient en substance.

Les membres donnent leur aval au modèle actuel de régie interne de la SIMA

Tous les membres sauf trois ont déclaré que le modèle de régie interne de la SIMA devrait se continuer. Deux membres ont dit que la Société se devait de s'assurer d'un équilibre convenable entre la régie par les membres et par des administrateurs indépendants. Un membre n'a pas répondu à cette question car il a annoncé son intention de se retirer du marché canadien des assurances. Aucun des membres n'a exprimé son soutien pour un conseil pleinement indépendant. Nombreux sont les membres qui ont déclaré que « *l'industrie devait avoir la majorité au conseil d'administration* ». Des membres ont aussi indiqué que « *les assurances IARD diffèrent de l'assurance vie et maladie* » de sorte qu'il y a une forte opinion que la meilleure approche pour les membres de la SIMA peut différer de celle choisie pour l'industrie de l'assurance vie.

Le BAC donne aussi son aval au mandat et à la régie interne actuels de la SIMA

Le Bureau d'assurance du Canada fut l'élément moteur qui a conduit à la création de la SIMA il y a 15 ans de sorte que le conseil d'administration de la SIMA a demandé officiellement au BAC de lui faire savoir ce qu'il pensait de la revue actuelle des activités de la Société. Le BAC a répondu en exprimant une forte adhésion au mandat et à l'approche de régie interne actuels de la

SIMA. Le BAC a ajouté que des changements importants s'imposaient quand même. En particulier, le BAC croit que l'industrie devrait majorer les ressources de la SIMA. En outre, le BAC insiste pour que soit établi un conseil dynamique qui fera pression afin d'assurer que la Société soit prête à relever tout défi extraordinaire tel que de multiples faillites. Le BAC a exprimé sa volonté de soutenir cette étude du fonctionnement de la SIMA.

L'organisme se doit de prendre les devants

Le contexte opérationnel est devenu dernièrement très exigeant pour la SIMA et ses membres. C'est là l'élément moteur de la réforme du fonctionnement, de la dotation en personnel et de la régie interne.

La Société a vu le jour en 1988 à la suite de cinq ans de discussions dans une période de bouleversements dans l'industrie. Plusieurs assureurs firent faillite et des perturbations s'en suivirent qui inquiétèrent les consommateurs et les autres assureurs. Le responsable fédéral de la réglementation des assurances fusionna avec les responsables de la réglementation des banques et des autres institutions financières. La crise de la responsabilité civile combinée avec la flambée des taux d'inflation et les pertes techniques sans précédent aboutit à une croissance rapide des coûts des sinistres et des primes d'assurance. Rien de surprenant au fait que des agences de notation des assurances comme TRAC identifiaient plus de deux douzaines d'assureurs menacés d'insolvabilité et dont le nom avait bien des chances de figurer à la liste confidentielle de surveillance des autorités de réglementation. La SIMA fut fondée au cours d'une période difficile pour l'industrie.

La SIMA a bénéficié d'une amélioration de la santé financière de l'industrie entre 1988 et 2000. La croissance des capitaux distança régulièrement la progression des primes. En effet, en 2000, on s'inquiétait presque partout prétendant que l'industrie était surcapitalisée. On fut aussi témoin au cours de cette période de la capacité plus grande des responsables de la réglementation de surveiller les pratiques en assurances. Mentionnons le projet dirigé par le Bureau d'assurance du Canada, le BSIF et les autorités de réglementation du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario qui mirent en place le régime le plus progressif du monde pour le contrôle de la gestion des risques présentés par les tremblements de terre pour les assureurs. Le nombre d'assureurs identifiés comme vulnérables à l'échec dans la liste de surveillance des agences de notation diminua de façon constante au cours de cette période de sorte que la liste n'en comportait aucun à la fin des années 1990.

L'organisme adopta un certain nombre de changements. Au cours des cinq ou six dernières années, par exemple, la SIMA mit sur pied un fonds de prévoyance pour que les paiements se fassent plus rapidement après les faillites. La Société collabora avec les responsables de la réglementation afin d'établir un modèle d'ordonnance de liquidation à l'avantage des réclamants en ce qu'il rendait plus facile la transition de la compagnie en faillite, fournissait un règlement plus rapide des sinistres, réduisait la paperasse et les frais de liquidation. La SIMA forma équipe avec les liquidateurs afin de mettre au point un moyen plus efficace de s'occuper des sinistres par impartition. La limite d'indemnisation fut portée de 200 000 \$ à 250 000 \$. La franchise de 500 \$ de la SIMA fut supprimée. La Société instaura la couverture des primes non acquises... Malgré tout, la réforme à fond ne fut pas considérée comme une priorité car la SIMA exerçait son mandat dans un milieu favorable.

Toutefois, le contexte commercial a évolué

À la fin de 2002, la plupart des Canadiens (70 pour cent) étaient des clients de compagnies avec une cote de capital réglementaire inférieure à 15. C'était là une augmentation inquiétante de 25 pour cent par rapport à 1997. Plusieurs assureurs figurent probablement aujourd'hui aux listes de surveillance des autorités de réglementation. En outre, le risque d'insolvabilité accuse d'ordinaire du retard sur le cycle des assurances de sorte que le climat de fonctionnement restera difficile pour la SIMA durant plusieurs années.

Les assureurs ont investi largement au cours de la décennie écoulée afin de renforcer leurs pratiques administratives. Ils ont ainsi amélioré la gestion de leurs engagements, de leur actif et des risques. Au même moment, il y a eu amélioration de la surveillance de la solvabilité par les autorités de réglementation. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), par

exemple, a adopté un cadre de surveillance qui oriente de plus en plus l'attention à la surveillance des comportements risqués. Les exigences réglementaires de capitalisation beaucoup plus strictes que celles des États-Unis, de l'Europe et du Japon, ont bien des chances de réduire le risque de la déconfiture d'un assureur au Canada.

Nous avons l'impression que les assureurs membres, les responsables de la réglementation et d'autres parties intéressées ont des attentes plus élevées au sujet de la gestion d'organismes tels que la SIMA que ce n'était le cas il y a 15 ans. Ainsi, ils s'attendent à ce que l'organisme fasse clairement preuve d'un professionnalisme et d'une disponibilité opérationnelle quant à son fonctionnement, aux communications et aux relations avec les gouvernements. Les priorités d'exécution, les décisions au sujet de la dotation en personnel et des pratiques de régie interne acceptées auparavant comme convenables demandent maintenant un nouvel examen si la SIMA veut maintenir sa fiche de succès.

Concentration sur ce qui compte

Est-ce que la SIMA est prête à faire face aux enjeux qui pourront se présenter au cours des prochaines années? Nous croyons qu'il y a de la place pour des améliorations. Suit une liste des questions et occasions de gestion des activités auxquelles la SIMA devrait s'attaquer sans plus de retard :

- La SIMA a besoin d'une stratégie financière. La possibilité de faire rapidement appel aux cotisations des membres est restreinte par un prélèvement maximal annuel. La Société dispose d'un fonds de prévoyance de 30 millions \$ et d'une marge de crédit de 10 millions \$. Ces mesures pourront ne pas être suffisantes pour répondre aux demandes financières qui pourront surgir au cours des prochaines années.
- La SIMA a besoin d'une stratégie de fonctionnement qui lui indiquera en détail comment gérer la faillite d'un grand assureur ou la faillite de plusieurs assureurs en même temps. Cet exercice devrait comprendre un plan d'urgence qui permette à la Société d'avoir recours à de l'aide temporaire dans les périodes qui sortent de l'ordinaire.
- La SIMA a besoin d'une stratégie de relations avec les gouvernements. Les responsables de la réglementation des assurances élaborent des opinions sur la capacité de la SIMA à s'acquitter de son mandat et réexaminent leurs relations avec la Société. Les surveillants cherchent des preuves que les assureurs se rendent compte de l'importance pour l'industrie d'investir dans des réformes nécessaires.
- La SIMA a besoin d'une stratégie des communications. La Société devrait s'attendre d'avoir à s'adresser au public, aux responsables de la réglementation, aux liquidateurs, aux assureurs membres et à des tiers.
- La SIMA a besoin d'un personnel de petite taille mais professionnel qui dispose de ressources suffisantes. (Plus de détails à ce sujet ci-dessous.)
- La SIMA a besoin d'administrateurs choisis pour créer une Société proactive, dotée d'une stratégie et orientée vers l'avenir. (Plus de détails à ce sujet ci-dessous.)
- La SIMA a besoin de renseignements fiables, exacts et ponctuels au sujet de la santé financière de ses membres tout comme la SIAP et la SADC, besoin devenu une urgence étant donné la décision récente du BSIF de ne pas partager, à titre confidentiel, de renseignements sur les compagnies avec la SIMA.
- La SIMA devrait considérer des mécanismes de financement en fonction du risque comme ceux adoptés par la SIAP et la SADC.
- La SIMA a besoin d'une entente officielle avec la SIAP, la SADC et d'autres fonds de garantie qui auront à collaborer avec la SIMA si jamais un conglomérat financier dépose son bilan.
- La SIMA devrait examiner la possibilité de réduire la taille de son conseil d'administration et d'évaluer le rôle potentiel des comités permanents comme lors de la décision récente d'établir un comité de direction.
- La SIMA devrait examiner la possibilité de créer une compagnie d'assurance semblable à la SIAP Vie, car la Société disposerait ainsi du choix d'avoir recours à plusieurs liquidateurs aux stades finals de la solution des faillites.
- La SIMA devrait revoir ses couvertures actuelles pour décider si elles devraient se limiter aux réclamations en automobile, habitation et PME dans la foulée des sociétés d'indemnisation

IARD des États-Unis afin de restreindre ou d'éliminer la couverture des risques représentés par les grandes entreprises.

- La SIMA devrait se faire la propagandiste efficace du maintien d'une société d'indemnisation qui couvre tout le pays.

Ressources nécessaires pour accomplir les tâches

Des zélés et expérimentés ont fait un succès de la gestion de la SIMA au cours de ses quinze ans d'existence. D'anciens cadres de l'industrie et de l'association professionnelle y ont travaillé à temps partiel après la retraite et l'ont bien gérée. À l'heure actuelle, la Société compte quatre personnes à temps partiel engagées à forfait. Il faut noter que la SIMA n'a jamais eu de personnel à salaire, avec avantages sociaux, rente de retraite, soutien au perfectionnement professionnel ni avec attentes d'une carrière auprès de la Société.

Plusieurs fonds d'indemnisation IARD des États-Unis sont dotés d'un personnel de 50 personnes ou plus. La Société d'indemnisation des banques canadiennes (sigle SADC) dispose de près de 100 employés tandis que celle des assureurs vie canadiens (SIAP) compte plus de 16 employés. La SIMA a à son service quatre personnes à temps partiel. Les membres de la SIMA versent 2 000 \$ par an, en moyenne, au soutien des frais d'administration. Par contre, comme on le voit à l'Annexe B, les assureurs vie canadiens déboursent 27 000 \$ par an et les banques 270 000 \$. C'était là une situation acceptable au temps où l'industrie canadienne IARD était très bien pourvue en capitaux mais inacceptable dans le marché actuel. Le manque de ressources suffisantes a grandement limité la capacité pour la SIMA d'aller au devant des enjeux pressants comme ceux énumérés ci-dessus. Aucune ressources n'étaient là pour la planification et les préparations, faits qui demandent une réponse sans délai.

La SIMA a besoin d'une petite équipe de professionnels

Le risque moins grand d'insolvabilité dans l'industrie canadienne des assurances IARD conduit à penser qu'il n'y a pas de raison pour la SIMA de se doter d'un personnel nombreux comme c'est le cas dans les fonds de garantie en IARD des États-Unis. Néanmoins, la SIMA devrait engager une équipe de professionnels qui veulent faire carrière auprès de l'industrie des assurances et de ses consommateurs. Cette petite équipe munie de ressources appropriées pourrait collaborer avec un conseil d'administration dynamique à la solution des enjeux vitaux qui se présentent à la SIMA aujourd'hui. Il est essentiel que l'équipe ait fait ses preuves dans la mise au point et l'application d'une stratégie d'affaires qui planifie les priorités financières, opérationnelles, de relations gouvernementales et de communications au nom de l'organisme.

Base de connaissances pour soutenir les changements

La SADC et la SIAP ont investi dans la collecte, la recherche et l'analyse de l'information. La SIMA devrait elle aussi investir dans des systèmes d'information au soutien de l'adoption d'initiatives telles que les cotisations en fonction du risque et la mise au point d'un plan financier. Ces systèmes devraient inclure la capacité de recueillir des données confidentielles auprès des assureurs membres, assortie peut-être d'une obligation faite aux membres de partager, en toute confidentialité, les déclarations réglementaires. Le BAC s'est doté d'un système de gestion de l'information qui sert à évaluer les déclarations réglementaires partagées avec le BAC sur base volontaire. Celui-ci est disposé à faire don de ce système à la SIMA. Ce système est facile à maintenir et il détient un potentiel considérable de soutien des améliorations dans la planification et le fonctionnement de la SIMA. Il fournirait aussi à la direction de la SIMA l'information nécessaire pour soutenir des relations saines à long terme avec les responsables de la réglementation et d'autres intervenants. Pour des raisons de confidentialité, l'information doit être stockée à la SIMA bien que l'analyse et la recherche puissent être achetées selon les besoins.

Les liens avec d'autres organismes sont vitaux

Nous entrevoyons des liens forts, officiels entre la SIMA, ses assureurs membres et les organismes disposés à aider la Société et capables de le faire. Ce point sera très important au cours des périodes de besoins hors de l'ordinaire tels que des faillites multiples ou l'insolvabilité

d'un grand assureur. La SIMA se devra d'avoir une stratégie officielle d'urgence pour obtenir de l'aide des assureurs membres, d'autres sociétés d'indemnisation et d'autres partenaires disposés à soutenir la SIMA au cours des périodes de besoins anormalement extrêmes. Il conviendra aussi à la SIMA de s'assurer d'un soutien incessant dans les composantes de son fonctionnement de tous les jours. Nous pensons ici aux fonctions relatives au secrétariat, aux communications, aux statistiques et à l'administration qui sont en place depuis plusieurs années.

Renforcer la régie interne et l'orientation stratégique

La SIMA fut fondée en 1988 avec l'entente qu'elle serait dirigée et gérée par ses assureurs membres. Ce modèle de régie interne fut établi après cinq ans de négociations intenses avec les surintendants fédéral et provinciaux des assurances et a été réaffirmé plus tôt cette année comme l'approche préférée des membres. En son essence se trouvait l'entente voulant que la direction des sociétés et les responsables de la réglementation s'affairent à minimiser le risque d'insolvabilité tandis que l'industrie des assurances gère son fonds de garantie pour répondre aux besoins des titulaires de police et des réclamants des assureurs en faillite.

Attentes élevées relativement aux administrateurs de l'industrie

Quarante-quatre des cinquante fonds d'état des États-Unis sont régis sans disposition au sujet d'administrateurs indépendants. Les hauts dirigeants des compagnies d'assurances membres sont perçus comme étant les plus capables pour la régie du fonctionnement d'une société d'indemnisation en matière d'assurances IARD.

À l'heure actuelle, des dirigeants de l'industrie siègent volontairement au conseil de la SIMA. Leurs frais sont remboursés mais les administrateurs ne bénéficient pas d'indemnisation pour leurs services auprès de la Société. Ces personnes ont une perception parfaite des tendances de l'industrie et du milieu dans lequel évolue la Société. Elles comprennent aussi les attentes des consommateurs auxquelles elles s'efforcent de répondre dans leur compagnie, qualité essentielle car la SIMA s'acquitte d'une fonction similaire au niveau de l'industrie.

Il y a des moments où il a été difficile de recruter des dirigeants de l'industrie pour siéger au conseil de la SIMA. On peut attribuer cet état de choses, c'est notre avis, à l'absence de problèmes de solvabilité dans l'industrie et à une longue période de stabilité des politiques dans la Société. Les réunions du conseil sont rares et se tiennent d'ordinaire à l'appel du président du conseil. Nous insistons sur un leadership fort de la part de l'industrie au cours des temps difficiles que nous traversons. Si elle est bien gérée, la SIMA pourra aider ses membres à maintenir d'étroites relations positives avec le monde de la consommation et minimiser les coûts des faillites.

Attentes différentes de la part des administrateurs indépendants

Pour donner suite aux exigences des responsables canadiens de la réglementation, la SIMA a modifié son modèle de régie interne afin de faire entrer des administrateurs indépendants à son conseil. La politique de régie interne de la SIMA a été révisée pour faire passer de un à trois puis à cinq le nombre d'administrateurs indépendants. Le conseil d'administration 2003 de la SIMA comprend 7 cadres supérieurs au service d'assureurs membres, le président, le secrétaire et 6 autres personnes avec connaissances au sujet de l'industrie qui ne sont ni des employés ni des dirigeants d'aucune société membre, le président et le secrétaire-trésorier. La SIMA compte une proportion plus basse d'administrateurs en provenance de l'industrie (7 sur 15) que tout autre fonds IARD dans le monde aujourd'hui.

La plupart des administrateurs indépendants du conseil de la SIMA sont des cadres supérieurs retraités du domaine des assurances ou des responsables de la réglementation des assurances à carrière éminente. Ces administrateurs indépendants ont souvent eu des connaissances et des compétences semblables comme membres de l'industrie. Il reste encore au conseil de la SIMA de poursuivre activement les avantages potentiels d'inclure des administrateurs indépendants avec expérience dans d'autres industries financières, dans le service de l'État ou qui ont une compréhension des défis politiques plus larges qui peuvent affecter l'industrie et sa capacité de bien servir les consommateurs.

En bref, l'approche à laquelle la SIMA a eu traditionnellement recours pour établir ses instances dirigeantes a été efficace sur une longue période où le risque d'insolvabilité était faible

et en baisse mais le milieu actuel des affaires exige probablement un conseil proactif avec compétences dans une variété de domaines en plus de la familiarité avec les assurances.

Conclusion et recommandations

Nous croyons que la SIMA a très bien servi les consommateurs d'assurances et l'industrie des assurances depuis sa fondation il y a 15 ans. Toutefois, elle a maintenant à faire face dans son évolution à un milieu différent qui a bien des chances de se continuer sur cinq ans ou plus longtemps. Il faut de nouvelles approches pour s'assurer que la SIMA maintienne ses antécédents de succès. Le présent mémoire fait état de notre vision des changements à apporter dans le fonctionnement, le personnel et la régie interne. Nous croyons, en particulier, que :

- ✓ *La SIMA a besoin de mettre au point et d'appliquer une stratégie commerciale qui définisse ses priorités en matière de finances, d'exploitation, de relations avec les autorités publiques et de communications qui la guidera à moyen terme.*
- ✓ *La SIMA a besoin d'un petit personnel professionnel aux ressources suffisantes et avec un plan d'urgence qui prévoit en détails comment la Société se doit d'opérer en périodes de besoin extraordinaire.*
- ✓ *La SIMA a besoin d'administrateurs dynamiques qui établiront une orientation stratégique claire pour que la Société soit en bonne position dans un nouveau climat commercial.*

Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de partager nos opinions sur les actions à poser pour renforcer la capacité de la SIMA de servir les assureurs membres et les consommateurs d'assurances. La Société a connu le succès depuis sa fondation mais un milieu et des attentes en évolution exigent maintenant des réformes. Les efforts et les adaptations faits au mieux au cours des cinq ou six dernières années servent à mettre l'accent sur le besoin de changements fondamentaux dans la façon d'opérer si on veut que la SIMA ne doute point qu'elle continuera à connaître le succès comme par le passé.

* * *

Annexe A

Résultats de la consultation des membres de la SIMA

Les membres de la SIMA furent encouragés à étudier le Livre blanc sur la SIMA et à fournir une orientation sur la façon dont la SIMA peut le mieux maintenir ses antécédents de succès. Annexé au mémoire se trouvait un sondage auprès des membres au sujet des questions étroitement liées de régie interne et de mandat. Nous résumons les questions ci-dessous avec les réponses.

Dans l'ensemble, les membres de la SIMA ont fortement appuyé le mandat actuel de la SIMA et n'ont pas hésité, dans la presque totalité, à donner leur aval à un fonds de garantie régi par l'industrie.

Mandat :

97,4 % des réponses :

- A. Réaffirment la confiance de l'industrie dans le mandat actuel de la SIMA, comme fonds de garantie de l'industrie qui fournit un recouvrement raisonnable aux titulaires individuels de police et aux réclamants dans le cas d'une perte résultant de l'échec financier d'une compagnie IARD. Les autorités canadiennes de surveillance des assurances ont la responsabilité de minimiser le risque de faillite de la part d'un assureur, tandis que le mandat de la SIMA ne doit pas être élargi afin d'éviter la possibilité d'un double emploi avec le travail des responsables de la réglementation. (*statu quo*)

ou

1,3 % des réponses :

- B. Donnent de l'extension au mandat de la SIMA de façon à ce qu'elle intervienne pour prévenir la déconfiture de membres, collabore directement avec les responsables de la réglementation à résoudre les problèmes d'assureurs en difficulté tout en réglant les sinistres et remboursant les primes non acquises en cas d'insolvabilité.

1,3 % des répondants n'ont fait aucunes observations (ils se retirent du marché)

Régie interne :

96,1 % des réponses :

- A. Les assureurs IARD du Canada doivent continuer à régir et à gérer la SIMA vu que les pratiques actuelles reflètent l'approche qui a fait ses preuves dans la gestion d'autres fonds de garantie IARD à l'échelle internationale (*statu quo*).

ou

0 % des réponses :

- B. Établir un conseil d'administration indépendant où aucun administrateur de la SIMA n'est au service d'un assureur membre.

3,9 % des répondants ont exprimé le besoin d'une approche équilibrée entre des administrateurs indépendants et une représentation de l'industrie.

Statistiques sommaires

Nombre de réponses		76
Proportion de l'ensemble des membres de la SIMA		86,4 du volume de primes des membres
Analyse par région	Terre-Neuve	40,0 % *
	Québec	74,6 % *
	Ontario	57,4 % *
	C.-B.	70,7 % *

- *La répartition par région représente la part de la totalité du marché provincial détenue par les compagnies provinciales qui ont répondu au sondage comme proportion des recettes totales de prime encaissées par les compagnies provinciales. Des compagnies provinciales en provenance d'autres provinces ont aussi répondu mais le peu de données a empêché une analyse dans la même veine..*

Consultation avec le Bureau d'assurance du Canada

Reconnaissant que le Bureau d'assurance du Canada (BAC) fut l'élément moteur pour l'industrie lors de l'établissement d'un plan d'indemnisation en 1988 et que ces enjeux sont des enjeux de l'industrie, le conseil d'administration de la SIMA a demandé au BAC de participer à cette consultation et a sollicité ses réactions à ce sujet.

Le BAC a répondu et affirmé la confiance de l'industrie dans le mandat actuel de la SIMA, notant que les autorités de surveillance des assurances du Canada ont la responsabilité de minimiser le risque qu'un assureur fasse faillite. En outre, le BAC a réaffirmé que les assureurs IARD devraient continuer à régir et à gérer la SIMA.

En plus, le BAC a recommandé que la SIMA :

- Évalue et majore les ressources de la SIMA;
- Examine les occasions de renforcer la régie interne par la participation active de cadres supérieurs des assurances au conseil pour apporter des connaissances à propos de l'industrie, et des membres indépendants choisis pour leur compétence sous d'autres aspects tels que l'expérience en régie interne, les connaissances des consommateurs ou des liens avec des régions.

Annexe B

Comparaison des fonds de garantie des services financiers canadiens

	<u>SIMA</u>	<u>SIAP</u>	<u>SADC</u>
Mandat	Protéger les titulaires de police et les réclamants contre la perte entraînée par la faillite d'une société d'assurances IARD.	Fournir aux assurés une protection contre la perte d'avantages en cas d'insolvabilité. Surveiller le niveau de risque de faillite dans l'industrie et chez les sociétés membres. Collaborer en mitigation des risques et en interventions.	Protéger les déposants contre les pertes. Jouer un rôle-clé dans la promotion de normes de pratiques commerciales et financières saines. Poursuivre des objectifs au bénéfice des déposants de façon à minimiser la vulnérabilité aux pertes.
Régie interne	Conseil d'administration élu par les sociétés membres.	Conseil d'administration indépendant.	La moitié du Conseil nommée d'office (Finances, BSIF, Banque du Canada...)
Institutions membres	214	110	89
Budget de fonctionnement	0,5 million \$	3 millions \$	24 millions \$
Frais/membre	2 000 \$	27 000 \$	270 000 \$
Personnel	1,5	16,5	95